



**21^e session de l'Assemblée des Etats parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

5–10 décembre 2022

Débat général

Déclaration de

l'Ambassadeur Corinne Cicéron Bühler

Directrice de la Direction du droit international public,
Département fédéral des affaires étrangères

La Haye, le 6 décembre 2022

**21st session of the Assembly of States Parties
to the Rome Statute of the International Criminal Court**

5–10 December 2022

General Debate

Statement by

Ambassador Corinne Cicéron Bühler

Director of the Directorate of International Law,
Federal Department of Foreign Affairs

The Hague, 6 December 2022

Madame la Présidente,

« La Cour est un gage d'espoir pour les générations futures qu'elle devrait protéger contre les crimes épouvantables dont leurs ancêtres ont été victimes ». C'est en ces termes que Kofi Annan saluait l'avènement de la Cour Pénale Internationale. Nous fêtons cette année les 20 ans de l'entrée en vigueur du Statut de Rome, et le message d'espoir véhiculé par la Cour trouve de plus en plus de résonance.

Les activités de la Cour ont atteint un niveau sans précédent. Les situations sous examen sont issues de toutes les régions du monde. La dernière situation en date, l'Ukraine, a placé la Cour devant des défis importants. Ces développements démontrent que la CPI répond à un véritable besoin et qu'elle est plus que jamais nécessaire.

Madame la Présidente,

L'Assemblée des Etats parties a un rôle essentiel à jouer pour renforcer la Cour et le système du Statut de Rome. Ma délégation voudrait soulever quatre questions spécifiques figurant à l'ordre du jour de cette 21^e session:

La première question que je souhaite aborder est celle du **budget** : la Suisse insiste sur la nécessité d'allouer des ressources suffisantes à la Cour. Il n'est pas cohérent d'attendre de la CPI qu'elle assume un rôle de premier plan dans la lutte contre l'impunité si on ne lui octroie pas les moyens financiers dont elle a besoin pour ce faire. Le budget de la Cour a été soigneusement analysé par le Comité du budget et des finances, qui est composé d'experts reconnus des États Parties. Il convient donc de suivre la proposition de ce comité. Dans le même temps, nous attendons de la Cour qu'elle fasse le meilleur usage des moyens mis à sa disposition.

Certes, les Etats parties peuvent soutenir la Cour au-delà de leur contribution au budget ordinaire. La Suisse le fait aussi, notamment en mettant des experts à disposition. A cet égard, j'ai le plaisir de relever que la Suisse et le Bureau du Procureur de la CPI ont signé le mois dernier un accord de partenariat établissant le cadre juridique pour l'envoi d'experts suisses au service de la CPI. Cet accord facilitera grandement le déploiement d'experts à l'avenir.

Ces manifestations de soutien ou le versement de contributions volontaires ne sauraient toutefois se substituer au budget ordinaire de la Cour, qui doit être suffisant pour lui permettre de mener à bien son mandat. Accorder à la Cour un budget adéquat est la responsabilité première de cette Assemblée. Cette année, le risque existe que la négociation du budget aboutisse à un financement insuffisant. Ce serait incohérent avec les appels des Etats parties en faveur de l'intervention de la Cour dans des situations telles que nous la connaissons en Ukraine. Nous appelons donc toutes les délégations à faire preuve de responsabilité et à adopter un budget qui donne à la Cour les ressources nécessaires pour que les victimes aient accès à la justice qu'elles méritent.

S'agissant toujours du financement de la Cour, nous sommes inquiets de la crise de liquidités à laquelle la Cour est confrontée à cause d'arriérés très importants. Cette tendance est dangereuse et ne peut pas continuer. Les experts indépendants ont recommandé dans leur rapport que l'Assemblée explore des moyens supplémentaires pour encourager le paiement intégral et rapide des contributions par les États parties et pour maintenir des niveaux adéquats des fonds de réserve. Nous lançons un appel aux Etats parties qui n'ont pas encore payé leur contribution à y remédier sans délai et à engager une réflexion sur les solutions possibles à ce problème.

Deuxièmement, concernant le **processus d'examen**, la Suisse s'engage depuis longtemps pour renforcer l'efficacité et l'efficience de la Cour. Entre 2014 et 2016, elle a mené le processus informel de Glion sur cette thématique. Nous saluons le fait que l'Assemblée ait placé l'examen de la Cour et du système du Statut de Rome parmi les priorités de son agenda ces dernières

années. L'exercice ne s'arrête pas avec l'examen des recommandations des experts indépendants. Il s'agit maintenant de poursuivre la mise en œuvre de ces recommandations et nous appelons toutes les parties prenantes, y compris les Etats parties, à s'atteler à cette tâche. Nous rappelons en outre que ce processus doit en tout temps respecter l'indépendance de la Cour.

Le troisième point que je voudrais soulever concerne le rôle des Etats parties : en plus d'assurer un financement adéquat de la Cour tout en garantissant son indépendance, nous pouvons soutenir la CPI en remplissant nos obligations découlant du Statut de Rome, à commencer par la coopération et l'exécution des nombreux mandats d'arrêt en suspens.

Nous avons également la responsabilité de nommer et élire les personnes les plus qualifiées aux postes clés. L'année prochaine, nous élirons de nouveaux juges. Utilisons les mois à venir pour renforcer encore nos procédures de nomination et d'élection, tant au niveau national qu'au sein de l'Assemblée. La Suisse salue en particuliers les processus de vérification des candidats mis en place pour les élections du procureur adjoint et du greffier. Il s'agit maintenant d'adopter un processus de vérification permanent applicable à toutes les élections.

Enfin, la Cour a besoin d'un Statut solide et d'un soutien universel. Nous invitons tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Statut de Rome et ses amendements pertinents pour affermir l'efficacité de la justice pénale, tant au niveau national qu'international. Il est important de veiller à ce que la CPI soit en mesure de faire face aux crimes commis aujourd'hui. C'est pourquoi les États Parties devraient ratifier les amendements qui ont été adoptés jusqu'ici et qui concernent les crimes de guerre et le crime d'agression. De nouvelles ratifications de ces amendements maximiseraient la protection des victimes et contribueraient à ce que le Statut de Rome s'applique de la même manière à tous les États Parties et permette de poursuivre tous les crimes relevant de sa compétence, peu importe le lieu où ces atrocités sont commises, et peu importe leur auteur.

Madame la Présidente,

La Cour est gage d'espoir et nous tous, Etats parties, pouvons être acteurs dans la réalisation de cet espoir, au profit des victimes. A nous d'être à la hauteur des enjeux.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Madam Chair,

" The Court is "a gift of hope to future generations", whom it should protect from a repeat of the terrible crimes suffered by their ancestors. It was in these terms that Kofi Annan hailed the establishment of the International Criminal Court. This year marks the 20th anniversary of the entry into force of the Rome Statute, and the message of hope conveyed by the Court is finding more and more resonance.

The Court's activities have reached an unprecedented level. The situations under its consideration come from all regions of the world. The most recent situation, Ukraine, has presented the Court with significant challenges. These developments demonstrate that the ICC meets a genuine need and that it is more necessary than ever.

Madam Chair,

The Assembly of States Parties has a key role to play in strengthening the Court and the Rome Statute system. My delegation would like to raise four specific issues on the agenda of this 21st session:

The first issue I wish to address is the **budget**: Switzerland insists on the need to allocate sufficient resources to the Court. It is not coherent to expect the ICC to play a leading role in the fight against impunity if it is not given the financial means to do so. The Court's budget had been carefully analysed by the Committee on Budget and Finance, which was composed of recognized experts from States Parties. The proposal of this Committee should therefore be followed. At the same time, we expect the Court to make the best use of the means at its disposal.

Of course, States Parties can support the Court beyond their contribution to the regular budget. Switzerland is doing this as well, in particular by making experts available. In this regard, I am pleased to note that Switzerland and the Office of the Prosecutor of the ICC signed a partnership agreement last month establishing the legal framework for the deployment of Swiss experts to the ICC. This agreement will greatly facilitate the deployment of experts in the future.

Such expressions of support or voluntary contributions cannot, however, replace the Court's regular budget, which must be sufficient to enable it to carry out its mandate. Providing the Court with an adequate budget is the primary responsibility of this Assembly. This year, there is a risk that the budget negotiations will result in insufficient funding. This would be inconsistent with the calls from States Parties for the Court to intervene in situations such as the one in Ukraine. We therefore call on all delegations to show responsibility and adopt a budget that gives the Court the necessary resources to ensure that victims have access to the justice they deserve.

Still on the subject of the Court's funding, we are concerned about the cash flow crisis that the Court is facing due to very large arrears. This trend is dangerous and cannot continue. The Independent Experts recommended in their report that the Assembly explore additional ways to encourage full and prompt payment of contributions by States Parties and to maintain adequate levels of reserve funds. We appeal to those States Parties that have not yet paid their contributions to do so without delay and to initiate a reflection on possible solutions to this problem.

Secondly, with regard to the **review process**, Switzerland has long been committed to strengthening the effectiveness and efficiency of the Court. Between 2014 and 2016, it led the informal Glion process on this issue. We welcome the fact that the Assembly has placed the review of the Court and the Rome Statute system high on its agenda in recent years. The exercise does not end with the consideration of the recommendations of the independent experts. The task now is to continue the implementation of these recommendations and we call on all stakeholders, including States Parties, to engage in this task. We further recall that this process must at all times respect the independence of the Court.

The third point I would like to raise concerns the **role of States Parties**: in addition to ensuring adequate funding of the Court while guaranteeing its independence, we can support the ICC by fulfilling our obligations under the Rome Statute, starting with cooperation and execution of the many outstanding arrest warrants.

We are also responsible for nominating and electing the most qualified people to key positions. Next year we will be electing new judges. Let us use the coming months to further strengthen our nomination and election procedures, both at the national level and in the Assembly. Switzerland welcomes in particular the vetting processes for the elections of the Deputy Prosecutor and the Registrar. The task now is to adopt a permanent verification process applicable to all elections.

Finally, the Court needs a strong Statute and **universal support**. We call on all States that have not yet done so to ratify the Rome Statute and its relevant amendments to strengthen the effectiveness of criminal justice, both at the national and international levels. It is important to ensure that the ICC is able to deal with the crimes committed today. Therefore, States Parties should ratify the amendments that have been adopted so far concerning war crimes and the crime of aggression. Further ratifications of these amendments would maximize the protection of victims and help ensure that the Rome Statute applies equally to all States Parties and allows for the prosecution of all crimes within its jurisdiction, regardless of where these atrocities are committed, and regardless of who commits them.

Madam President,

The Court is a beacon of hope and all of us States Parties, can be actors in the realisation of this hope, for the benefit of victims. It is up to us to rise to the challenge.

Thank you.